



Procès-verbal Conseil municipal du Vendredi 16 Janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 08 Janvier 2026, les membres composant le Conseil municipal de LOUBEYRAT se sont réunis, Salle polyvalente, le 16 Janvier 2026 à 18 heures 30 sous la présidence M. Sébastien BLANC, Maire.

Présents : M. BLANC Sébastien, Le Maire

Mme Gaëlle BARADUC, M. Laurent BERTHELOT, Mme Jessica DEBRIOUDE, Mme Karine ENGEL, M. Pierre EVRAIN, Mme Catherine FAIDIT, Mme Evelynne GARDARIN, M. Stéphane LOBREGAT, Mme Lucie GILLES, M. Lionel GUILLOT, M. Frédéric HARDOUIN, Mme Sylvie TAMISIER.

Excusé : M. Corentin BONNY ayant donné pouvoir à Mme Catherine FAIDIT

Absent : Mme Valérie CAUDRELIER-PEYNET

M Laurent BERTHELOT a été élu secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 21 Novembre 2025.

Le procès-verbal du Conseil municipal a été diffusé à l'ensemble des élus qui sont réputés en avoir fait lecture.

Le compte rendu de la séance du 21/11/2025 est validé à l'unanimité.

Utilisation des délégations du Conseil municipal au Maire :

Enumération faite des utilisations des délégations du Conseil municipal au Maire.

Bons pour accord

Entreprise	Date	N° Devis	Description	Montant	Validé	Date validation
VAD COLLECTIVITES	09/10/2025	CO2-70932	Chaises Club Sourire + Canisac	1 909,37 €	BPA	27/10/2025
MARCHADIER SAS	22/10/2025	DEVIS 13502	Saleuse	9 840,00 €	BPA	26/11/2025
FOUSSIER	25/11/2025	25001182135	Ampoules salle poly	265,80 €	BPA	27/11/2025
CHAUSSEON MATERIAU	26/11/2025	43651793	Derverglaçant	483,05 €	BPA	27/11/2025
GRANIMOND	13/11/2025	50190	Columbarium + jardin du souvenir	8 207,26 €	BPA	01/12/2025
KILOUTOU	03/12/2025	39641303	Location tamie	116,91 €	BPA	04/12/2025
DESIGN PARK	17/11/2025	DEV25-15002325	Pensées hiver	59,40 €	BPA	04/12/2025
AUVERGNE ENERGIES	08/12/2025	D00043142	Entretien chaudière local foot	125,00 €	BPA	08/12/2025
AUVERGNE ENERGIES	08/12/2025	D00043143	Entretien chaudière Marrie	165,00 €	BPA	08/12/2025
BIUROTECH	04/12/2025	D891621	Massico	89,32 €	BPA	10/12/2025
SOUBRE ELECTRICITE	11/12/2025	DEV00000182	Mise en conformité alarme école	1 296,02 €	BPA	12/12/2025

Déclarations d'Intention d'Aliéner

n° de dossier	reçu le	nom et adresse du propriétaire	nom et adresse du mandataire	nature et adresse du bien	section cadastrale	parcelle
2025/12	20/11/2025	COURSON Pierre	ME CRAYTON-LALITTE 2 rue du Cou de l'Oie 63410 MANZAT	Le Bois d'Agnat 63410 LOUBEYRAT	ZY 63	00HA 07A 12CA
2025/13	03/12/2025	PELLIZZARO Philippe	ME NUGEYRE-FAYE Jenny 2 rue du Cou de l'Oie 63410 MANZAT	Montmarval 63410 LOUBEYRAT	ZO 101	00HA 11A 60CA

Décisions et débats du Conseil municipal :

- **Délibération n° 2026-01-001 examinée le 16/01/2026 – Ressources humaines : Renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire (CDG63).**

Mme Gaëlle BARADUC, conseillère municipale, explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a souscrit en 2023, pour le compte des collectivités et établissements publics du département, un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires pour une durée de quatre ans. Celui-ci arrive à échéance au 31 décembre 2026.

Le Centre de Gestion entame, dès à présent, une procédure de renouvellement pour la période 2027-2030.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, mandate le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme pour la mise en concurrence pour le risque statutaire à compter du 01/01/2027.

- Délibération n° 2026-01-002 examinée le 16/01/2026 – Budget/Finances : Décision modificative n°1 du budget annexe lotissement (2025).

Après que M. Stéphane LOBREGAT, adjoint au Maire, ait présenté le projet de décision modificative n°1 du budget annexe lotissement 2025 afin de permettre la réalisation d'écritures comptables, cette dernière est adoptée à l'unanimité comme suit :

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
CHAP	ARTICLE	MONTANT	Budget primitif	Après DM	CHAP	ARTICLE	MONTANT	Budget primitif	Après DM
O42	7133	32 111,99	0,00	32 111,99	O42	7133	0,00	72 653,01	72 653,01
O11	6015	-32 111,99	72 653,01	40 541,02					
TOTAL		0,00	72 653,01	72 653,01	TOTAL		0,00	72 653,01	72 653,01

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
CHAP	ARTICLE	MONTANT	Budget primitif	Après DM	CHAP	ARTICLE	MONTANT	Budget primitif	Après DM
O40	3351	0,00	72 653,01	72 653,01	O40	3351	32 111,99	0,00	32 111,99
					16	168748	-32 111,99	72 653,01	40 541,02
TOTAL		0,00	72 653,01	72 653,01	TOTAL		0,00	72 653,01	72 653,01

- Délibération n° 2026-01-003 examinée le 16/01/2026 – Budget/Finances : Actualisation du tarif de la surtaxe assainissement 2026 (part communale).

Le Conseil municipal décide d'appliquer une augmentation des tarifs de la surtaxe assainissement (part communale) similaire à l'augmentation de l'indice du coût de la vie sur l'année 2025, soit +0,8 % (indice INSEE).

Les tarifs 2026 sont les suivants pour la part communale :

Abonnement : $28,56827 + 0,8\% = 28,79682$ euros

Prix au m3 : $0,52255 + 0,8\% = 0,52673$ euros

- Délibération n° 2026-01-004 examinée le 16/01/2026 – Budget/Finances : Définition du tarif pour la cession des cases du nouveau columbarium.

M. Lionel GUILLOT, adjoint au Maire, rappelle que la commune a fait l'acquisition d'un columbarium composé de 10 cases pouvant accueillir 2 urnes chacune. Il est nécessaire de fixer le prix de vente d'une urne.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix de cession des cases du nouveau columbarium à 400 euros pour une durée de 30 ans. Le tarif comprend la case ainsi qu'une plaque qui sera remise lors de l'achat.

- Délibération n° 2026-01-005 examinée le 16/01/2026 – Budget/Finances : marché public – acquisition d'un tracteur et d'une lame à neige.

Afin de répondre aux besoins des services techniques, notamment pour les missions de déneigement, une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'un tracteur avec lame à neige et saleuse. Une notification de subvention a été transmise avec une subvention de 33,40% sur des dépenses d'un montant maximum de 91 200€ HT.

M. Lionel GUILLOT explique qu'après un 1^{er} appel d'offres déclaré infructueux, la commune en a lancé un second auquel six entreprises ont répondu.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise CLAAS pour l'acquisition d'un tracteur avec lame à neige (85 500€ HT) ainsi que pour la reprise d'un tracteur communal (20 000€).

- Délibération n° 2026-01-006 examinée le 16/01/2026 – Budget/Finances : marché public – remplacement de la chaudière de la mairie.

[Mme Catherine FAIDIT sort de la salle, ne participe ni aux débats, ni au vote]

Après avoir lancé une consultation pour le changement de la chaudière de la mairie, 3 offres sont parvenues. Après analyse, l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise XPC.

Le Conseil municipal retient l'offre de l'entreprise XPC pour un montant de 10 403,04 euros HT pour le remplacement de la chaudière de la mairie.

- **Délibération n° 2026-01-007 examinée le 16/01/2026 – Budget/Finances : Acquisition d'une box médicale.**

Monsieur le Maire explique avoir contacté les communes ayant fait l'acquisition de la Box Médicale. Toutes les personnes ayant répondu ont exprimé leur satisfaction et ont indiqué une fréquentation importante. Ce dispositif est à chaque fois présenté comme étant complémentaire des consultations en présentiel. Il permet de répondre à un besoin réel de la population.

M. Frédéric HARDOUIN, conseiller municipal, demande quelle est la santé financière de la société. M. le Maire lui répond que la Box Médicale n'existe que depuis 1 an et demi mais que la borne et le logiciel de téléconsultation sont déployés par la société TESSAN qui existe depuis plusieurs années et rencontre un véritable succès. De plus, le déploiement de la téléconsultation devrait être favorable à ce type de dispositif.

Pour faire suite à une présentation de la BOX MEDICALE, il est proposé d'en faire l'acquisition pour un montant de 70 100 euros HT qui comprend :

- BOX MEDICAL avec borne de téléconsultation (contrat 4 ans) : .. 59 900€ HT
- Bardage bois : 5 200€ HT
- Installation sous préau : 5 000€ HT

Pour rappel, un financement au titre de la DETR a été notifié à hauteur de 20% de la dépense HT dans la limite de 75 690,00€ HT. La Région et le Département ont été sollicités mais ont indiqué qu'il n'y avait pas d'enveloppe prévue pour ce type de dispositif. Combrailles, Sioule et Morge a également été sollicité mais une réponse défavorable a été donnée.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de faire l'acquisition de la Box Médicale (borne de téléconsultation) pour un montant de 70 100 euros HT. Ce sera la première Box Médicale du Département du Puy-de-Dôme.

- **Délibération n° 2026-01-008 examinée le 16/01/2026 – Budget/Finances : Ouvertures anticipée de crédits sur le budget communal.**

M. Stéphane LOBREGAT explique que jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le Conseil municipal décide d'ouvrir les crédits du budget communal 2026 de manière anticipée comme suit :

- o 20422 (Subvention équipement – Prime solaire) : 2 000,00€
- o 2152 (Installation de voirie) : 1 000,00 €
- o 2188 (autres investissements) : 87 000€

- **Délibération n° 2026-01-009 examinée le 16/01/2026 – Budget/Finances : Ouvertures anticipée de crédits sur le budget assainissement.**

Pour les mêmes motifs que pour le point précédent, le Conseil municipal décide d'ouvrir les crédits du budget assainissement 2026 de manière anticipée comme suit :

Budget assainissement : (limite 25% = 10 289,03€)

- o 2158 (Autres investissements – tabourets raccordement asst coll) : 4 000,00€

- **Délibération n° 2026-01-010 examinée le 16/01/2026 – Vie associative : demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.**

Mme Catherine FAIDIT, conseillère municipale, présente une demande de subvention ayant été déposée en mairie par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Charbonnières-les-Varennes et Loubeyrat au titre de l'année 2026. Cela permettra notamment de financer une partie de la Sainte-Barbe ainsi qu'une intervention pédagogique à l'école de Loubeyrat.

A l'unanimité, le Conseil municipal accorde une subvention de 500 euros pour l'année 2026.

- Délibération n° 2026-01-011 examinée le 16/01/2026 – Foncier : Constitution d’une servitude de passage de réseaux sur les parcelles YC 117 et YC 123 permettant la gestion des eaux pluviales.

Le ruissellement des eaux pluviales provoque une problématique depuis environ 10 ans au Bourg de Loubeyrat. En effet, M. le Maire évoque des inondations subies à l’EHPAD lors de fortes pluies. Malgré un courrier de leur part en 2018 pour signaler ce problème, la commune n’a pas entrepris de travaux. Depuis 2020, L’EHPAD et la mairie ont échangé pour régler ce problème, sachant que la mairie est responsable de la gestion des eaux pluviales provenant du domaine public.

Ainsi, une canalisation pour la gestion des eaux pluviales du Bourg a été installée par l’association intercongrégations Notre Dame du Port lors des derniers aménagements (création d’un parc). M. le Maire propose l’établissement d’une servitude de passage à l’endroit de la canalisation afin de pouvoir assurer d’éventuelles interventions. L’établissement de cette servitude nécessite une indemnisation évaluée en fonction du préjudice subi par le propriétaire foncier et également en fonction de prix du terrain. Ainsi, après s’être entretenu avec le représentant de l’association intercongrégations Notre Dame du Port, le montant de 20 000 euros a été proposé.

Le Conseil municipal, à l’unanimité, valide la création d’une servitude de passage à l’endroit de la canalisation contre une indemnité d’un montant de 20 000 euros.

- Délibération n° 2026-01-012 examinée le 16/01/2026 – Urbanisme : Dépôt d’une déclaration préalable pour l’installation de casiers alimentaires libre-service.

Le GAEC de la Ferme de l’Ambène a contacté la mairie pour une proposition d’installation de casiers alimentaires libre-service dans la cour de la mairie. Une mise à disposition de casiers pour les agriculteurs de la commune peut être envisagée.

M. Pierre EVRAIN, conseiller municipal, explique que l’installation de ces casiers nécessite le dépôt d’une déclaration préalable (zone ABF).

M. Stéphane LOBREGAT précise qu’il est prévu que 42 casiers soient disponibles (soit deux modules) dont 10 seront mis à disposition des producteurs et commerçants locaux sur demande de la commune. Ces derniers seront informés de cette possible mise à disposition portée par le GAEC de la Ferme de l’Ambène.

M. Frédéric HARDOUIN exprime sa crainte quant aux potentielles dégradations sur ce type de matériel, qui pourrait potentiellement s’étendre aux biens communaux.

Il lui est répondu que les casiers alimentaires ne seront pas la propriété de la commune et qu’il semble que le risque de dégradation sur les biens communaux ne soit pas plus important avec la présence des casiers.

M. le Maire précise que l’objet de la délibération porte sur le dépôt d’une déclaration préalable permettant de savoir si le projet est réalisable ou non, notamment en raison de sa situation dans un périmètre protégé (périmètre monument historique). Si le projet est réalisable, le Conseil municipal sera appelé à délibérer de nouveau pour le valider et établir les termes d’une mise à disposition d’une partie de la cour de la mairie.

Le Conseil municipal, avec 13 votes pour et une abstention (M. Frédéric HARDOUIN), autorise le Maire à déposer une déclaration préalable pour l’installation de casiers alimentaires libre-service.

- Délibération n° 2026-01-013 examinée le 16/01/2026 – Combrailles, Sioule et Morge : rapport d’activités 2024

Le Conseil municipal déclare avoir pris acte du rapport d’activités 2024 de Combrailles, Sioule et Morge.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Procès-verbal arrêté le 25/02/2026

A Loubeyrat

Le Maire
Sébastien BLANC




Le Secrétaire de séance
Laurent BERTHELOT

